

Annexe complémentaire 2 – Avis du SDIS

Le SDIS du Tarn-et-Garonne a été contacté pendant le développement d'un projet similaire à celui de Finhan en octobre 2024 afin de recueillir les préconisations applicables aux installations photovoltaïques au sol dans le département

Cette annexe retrace l'historique des échanges, retranscrit le document envoyé par le SDIS 82 et présente le plan détaillé du projet comprenant les cotes utiles pour observer le respect des recommandations du SDIS.

Historique des échanges :

Le **29/10/24** Orion énergies a contacté le SDIS du Tarn et Garonne pour connaître ses prescriptions concernant les centrales photovoltaïques au sol.

Le **29/10/24** le SDIS du Tarn et Garonne a transmis ses prescriptions générales via une Fiche Technique concernant les centrales au sol.

Le **05/11/2024** Orion énergies a contacté le SDIS 82 afin d'avoir les éléments de précisions suivants :

- aire de retournement prévue et longueur de piste
- rayon de courbure
- seuil de pente maximum
- mesures inter-rangées
- écart minimum et maximum de la bâche par rapport aux panneaux
- distance sans construction autour de la bâche
- écart entre les tables photovoltaïques et la forêt

Le **12/11/2024**, Orion énergies a relancé le SDIS 82 concernant la demande précédente. Le SDIS 82 a contacté Orion énergies via voie téléphonique pour confirmer que toutes les préconisations écrites dans la Fiche Technique étaient suffisantes et assuraient la sécurité d'une centrale photovoltaïque.

Il a alors été convenu que pour le projet de moins de 1 MWc situé sur la parcelle ZE30 de la commune de Finhan :

- L'entrée sur le site se fera par le Nord via le Chemin de Montbartier afin de faciliter l'accès des engins du SDIS depuis la route principale ;
- Une piste périphérique interne de 5 m de large est suffisante pour le service des secours ;
- Une bâche incendie de 120 m³ sera installée ;

- Deux portails de 5 m de large seront installés, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest ;
- Une distance de minimum 5 m sera respectée entre la haie et les premiers panneaux afin de permettre le passage des engins du SDIS.

La commune de Finhan n'est pas soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage du Tarn-et-Garonne. Il n'y a donc pas de recul de 50 m par rapport au boisement au Nord.

La voirie de circulation de 5 m ainsi que 5 m entretenus de chaque côté de la piste sont suffisantes pour le SDIS 82.

1. Les recommandations du SDIS pour les centrales photovoltaïques

De : SDIS82 (email@sdis82.synapseweb.fr) <email@sdis82.synapseweb.fr>
Envoyé : mardi 29 octobre 2024 16:28
À : courrier@sdis82.fr
Objet : Formulaire de contact

ATTENTION : E-mail EXTERNE. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous ne connaissiez l'expéditeur et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Nom: Racie
Prénom: Lorraine
Adresse mail: lracie@orionenergies.com
Téléphone: 0781068732
Objet: Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Lafrançaise
Message: Madame, Monsieur,

La Société Orion Energies pour laquelle je travaille souhaite développer un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Lafrançaise, sur la parcelle ZV-0129. Le projet sera implanté sur une surface au sol de 1,7 ha, pour une puissance installée estimée de 1 MWc.

Dans le cadre du développement de ce projet et de la constitution du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre dans les meilleurs délais :

- Toute information (données et/ou cartographie) concernant les risques d'incendie, ainsi que les mesures associées de prévention et d'intervention ;
- La contenance de la bâche incendie nécessaire ;
- Les éventuelles recommandations ou prescriptions que vous auriez à formuler à l'égard de ce projet.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Lorraine Racine
Cheffe de projets Minisol
on

Date: 29 octobre 2024
Heure: 16h28

2. Mail du 29 octobre du SDIS 82 à Orion Energies

LM Ludovic MAILLETAS <ludovic.mailletas@sdis82.fr>

À : Lorraine Racine
Cc : Aurelien ORSINI (aurelien.orsini@sdis82.fr)

Bonjour,

Vous trouverez les prescriptions du SDIS concernant les projets photovoltaïques au sol sur notre site internet.
<https://www.sdis82.fr/wq-content/uploads/2023/08/4-Fiche-technique-centrale-photovoltaïque-au-sol-2023.pdf>

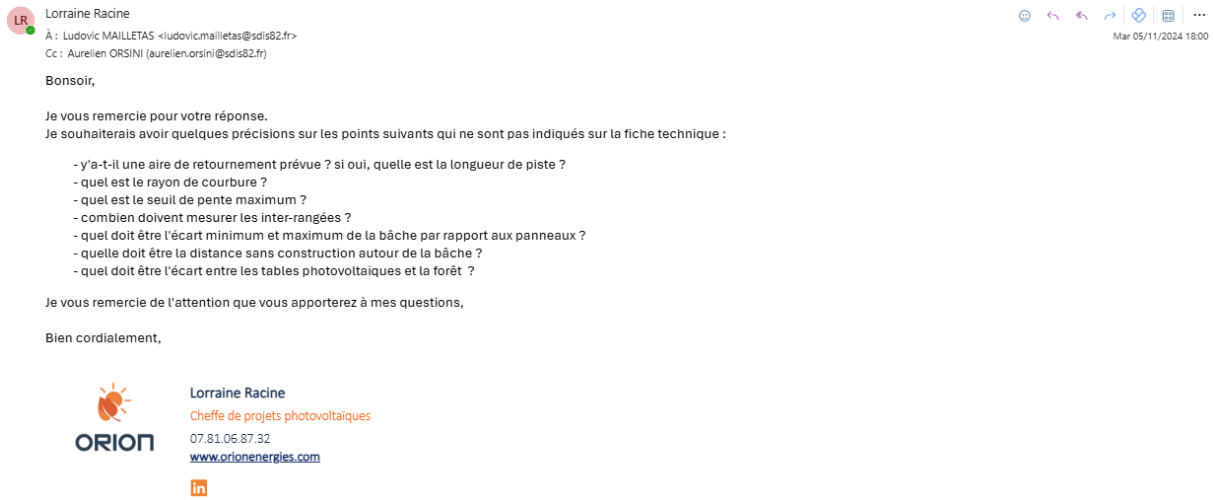
Cordialement



Lieutenant Ludovic MAILLETAS
Chef de service Préparation Opérationnelle – SIG
Groupement des Services Opérationnels
Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne
4, rue Ernest Pécou - CS 40755 - 82013 MONTAUBAN Cedex
Tél. : 05 63 22 80 54 / 06 03 74 17 23 | Email : ludovic.mailletas@sdis82.fr



3. Mail du 05 novembre d'Orion Energies au SDIS 82 pour informations complémentaires



4. Mail de relance d'Orion Energies concernant les petits projets photovoltaïques

